



**AUBERGE
GRANIT ROSE**

Conditions Générales de Vente Groupes (à partir de 20 personnes)

L'objet des présentes Conditions Générales (ci-après « les Conditions Générales ») est de définir les Conditions de Vente par Auberge Granit Rose au Client de prestations d'hébergement et de restauration.

Ces Conditions Générales associées aux Conditions particulières relatives à la vente de prestations d'hébergement et de restauration (ci-après désigné « les conditions particulières ») constituent le contrat de prestations d'hébergement et de restauration (ci-après le Contrat).

L'organisation de séjours est encadrée par le décret d'application N°94-490 du 15 juin 1994.

La société Auberge Granit Rose est une SAS, elle a pour but principal de proposer un hébergement collectif ou de plein air dans l'établissement situé 60 corniche de Goas Treiz à TREBEURDEN. Des activités de restauration, de bar, de vente d'épicerie et de laverie sont également possibles.

Le site fait l'objet d'un agrément auprès de Jeunesse et Sport pour des enfants à compter de l'âge de 6 ans.

Définition d'un groupe. Les tarifs groupes sont consentis à partir de 20 personnes adultes ou de 15 mineurs accompagnés d'adultes.

Modalités de réservation. Tout séjour ou programmation donne lieu à l'établissement d'un Contrat de réservation (en 2 exemplaires). Ceux-ci définissent les tarifs et prestations souscrites, les effectifs, les modalités de paiement, les conditions d'annulation. Ils doivent être retournés dans les délais impartis, dûment signés et constituent un engagement réciproque. La réservation est effective à réception du Contrat signée accompagné des arrhes qui constituent l'acompte. La liste des éventuels organismes payeurs doit nous être communiquée à la signature du Contrat. En cas de non-réception du Contrat signé et des arrhes dans le délai de validité précisé, le Contrat est caduc et l'Auberge Granit Rose se réserve le droit de ne pas assurer la prestation.

Tarifs. Les tarifs sont exprimés TTC. Il n'existe pas de gratuité à l'exception des classes de découverte, il est prévu une gratuité adulte pour 20 personnes mineures payantes (selon les obligations légales).
Sauf mention contraire, la taxe de séjour vient en supplément.

Les variations de taux de TVA ou la création de nouvelles taxes peuvent amener Auberge Granit Rose à modifier le montant des séjours sans préavis.

Modalités de paiement. Sauf précisions contraires, le règlement du séjour se fait à la réservation par le versement d'arrhes de 50% du prix global de la réservation, et le solde est dû à maximum J-15 avant le début du séjour. Sur demande, chaque versement fait l'objet d'un reçu qui est adressé au client. Sans versement d'arrhes, la réservation n'est pas confirmée.

Le règlement doit être effectué soit par chèque à l'ordre de Auberge Granit Rose ou soit par virement bancaire sur le compte bancaire Auberge Granit Rose.

Après réception de la facture, tout retard de paiement de plus de 30 jours implique des pénalités de retard (taux de 15% par an), sauf si un échéancier est fixé au préalable.

Chèques Vacances : Auberge Granit Rose est agréée ANCV, vous pouvez donc régler tout ou une partie du séjour en chèques vacances.

Modifications et Annulation

Important : Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation auprès de la compagnie d'assurance de votre choix. Auberge Granit Rose ne propose pas d'assurance annulation.

Conditions de modification ou d'annulation du fait de l'acheteur :

Annulation totale : elle doit se faire par courrier écrit recommandé ou par courriel 15 jours avant le début du séjour. Elle vous permet de vous libérer du paiement du solde de votre séjour si cela est réalisé dans les délais. A défaut, le solde de votre commande sera exigible.

Aucune somme versée ne sera remboursée.

Un désistement plus de 15 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation correspondent à 50% du prix du séjour.

Un désistement moins de 15 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation correspondent à 100% du prix du séjour.

Annulation partielle : Réduction de la durée du séjour, modification des prestations et diminution du nombre de participants.

Les conditions ci-dessus s'appliquent également pour une annulation partielle. Toute modification d'effectif doit nous être signalée dans les meilleurs délais par écrit. Afin d'éviter les abus, la facture à régler prend en compte l'effectif prévu sur le Contrat. Les baisses d'effectifs en cours de prestation ne sont pas prises en compte.

Un séjour écourté est considéré comme une annulation partielle. Dans le cas de tarifs établis sous forme de forfaits, les prix sont calculés sur la base du nombre de participants indiquée sur le Contrat de réservation. Ces forfaits sont donc révisables en fonction du nombre effectif de participants.

Conditions de modification ou d'annulation du fait du vendeur :

Auberge Granit Rose peut être amenée à modifier ou à annuler un séjour ou une activité en cas d'événements de Force Majeure indépendants de sa volonté (catastrophe naturelle, épidémie, pandémie, restrictions gouvernementales, troubles sociaux, guerre, coup d'état, sinistre dans les locaux de l'auberge, interruption du service EDF supérieur à deux jours, absence de longue durée du personnel, ...). Lorsqu'avant le départ, le respect d'un élément majeur du Contrat est rendu impossible par suite d'un événement de Force Majeure, nous vous aviserons en vous informant que vous disposerez alors de la faculté de résilier le contrat ou d'accepter les modifications que nous vous proposerons. Vous devrez alors nous faire connaître votre choix sous 48 heures. Dans l'hypothèse où vous décideriez de résilier le contrat, vous aurez droit, sans supporter de pénalités ou de frais, au **remboursement intégral** des sommes versées si l'annulation intervient plus de 5 jours avant la prestation ou **au double** du remboursement de la totalité des sommes relatives à l'hébergement que vous auriez versées, vous permettant de trouver une solution alternative, si l'annulation intervient moins de 5 jours avant le début de la prestation.

Assurances. Responsabilité : nous vous demandons d'être assurés en responsabilité (dommages corporels ou matériels), en garantie vol et en annulation de séjour. Une copie de votre contrat d'assurance vous sera demandé à l'arrivée à l'auberge.

Notre police d'assurance couvre notre seule responsabilité de société conformément à la loi 92.645 du 13 juillet 1992. Elle couvre les risques liés à l'hébergement et à la restauration.

Le contrat est souscrit à Mutuelles du Mans (MMA IARD) RC N° A146525020

Toutefois, Auberge Granit Rose sera exonérée de tout ou partie de sa responsabilité dans les cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger ou à la fourniture des prestations prévues au contrat ou en cas de force majeure. Dans l'hypothèse où l'un des participants occasionne des dommages corporels ou matériels, sa responsabilité civile pourra être recherchée en vue d'un dédommagement.

Documents à transmettre à l'arrivée.

- Un chèque de caution d'un montant de 500€. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera restitué au client ou détruit après le séjour. Ce chèque servira à couvrir les éventuels dégâts occasionnés par le client ou les vols intervenus durant son séjour. Si ces dégâts nécessitent des réparations dont le montant est supérieur au montant du chèque, le client paiera la différence. Le chèque pourra être substitué par un dépôt Carte Bancaire à titre de garantie.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile au nom du client et en cours de validité.
- Une liste des participants au séjour (noms et prénoms)

Durant votre séjour. Auberge Granit Rose a élaboré un règlement intérieur affiché dans l'établissement, il indique les règles sur l'utilisation du matériel et de la vie dans l'établissement et il précise les conditions d'évacuation.

Les résidents devront respecter les lois et réglementations françaises. En cas de non-respect des lois, le responsable de l'Auberge fera appel aux forces de gendarmerie de PERROS-GUIRREC, la police nationale de LANNION ou à la police municipale de TREBEURDEN.

Voici les règles du règlement intérieur

L'objectif d'Auberge Granit Rose est de proposer une solution d'hébergement collectif et participatif dans le site naturel du TOENO à prix doux, dans une atmosphère facilitant les échanges de bon goût et de bon esprit.

Hébergement et utilisation de la cuisine collective :

Les chambres doivent être tenues propres et laissées propres. A votre arrivée, on vous remet un jeu de draps comprenant un drap housse, un drap plat et une taie de traversin. A votre départ, vous devrez défaire votre lit et placer chaque drap dans la bannette dédiée. Vos déchets (hors déchets sanitaires) devront être triés dans les poubelles situées dans la cuisine collective. Il n'est pas autorisé de prendre ses repas dans les chambres. Ceux-ci peuvent être pris dans la cuisine collective, sur les tables de pique-nique ou dans la salle à manger de l'auberge lors des prestations de restauration. A chaque utilisation de la cuisine collective, celle-ci devra être laissée propre. Son utilisation devra être modérée afin de permettre au plus grand nombre de l'utiliser.

Consommation d'alcool : la consommation d'alcool est interdite dans les chambres.

L'auberge appliquera un droit de bouchon pour l'alcool emporté au restaurant, à raison de 5,00€/L, ou par bouteille de 70/75cl.

Fumée : il est formellement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des bâtiments. Les clients fumant à l'extérieur sont priés de jeter leurs mégots dans l'un des contenants prévus à cet effet.

Branchements électriques : il est interdit de brancher sur les prises électriques des appareils autre que les téléphones portables et autres ordinateurs individuels.

Batteries externes : elles ne doivent pas être laissées sans surveillance sur les lits (risque d'incendie).

Barbecue : il est possible d'utiliser le barbecue de l'auberge. Les clients s'engagent à rendre le matériel propre et en bon état de fonctionnement. Les clients peuvent apporter leur propre barbecue. Il devra être sur pied (afin de ne pas toucher le sol) et être dans un bon état de fonctionnement (ni rouillé ni troué) pour ne risquer aucune propagation de feu, et accompagné d'un dispositif de lutte contre un départ de feu.

Bruit : à partir de 22 heures, une attention toute particulière est faite pour favoriser le repos. Aussi, si un résident souhaite dormir, la lumière de la chambre collective devra être éteinte.

Sécurité : si l'alarme incendie est déclenchée, les résidents doivent se rassembler sur la partie basse de l'auberge à l'endroit spécifié comme point de rassemblement. Les résidents ne doivent pas se rendre dans les zones réservées au personnel (cuisine professionnelle, réserve, caves, chaufferie).

Conduite : chaque résident doit être respectueux des autres résidents. En cas de manquement, son exclusion pourra être décidée par le responsable, sans indemnisation, et des poursuites pourront être engagées.

Pertes - Vols – Détériorations : notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.

Dégradations : le responsable d'un groupe s'engage à couvrir les éventuelles dégradations accidentelles ou volontaires occasionnées par l'un de ses stagiaires. La responsabilité de chaque résident majeur membre d'un groupe pourra également être engagée.

Frais médicaux : les responsables de groupes s'engagent à rembourser l'intégralité des frais médicaux avancés par Auberge Granit Rose. Ce remboursement devra avoir lieu dès réception d'un relevé des frais engagés pour les enfants, relevé accompagné des copies des pièces justificatives permettant un remboursement par la sécurité sociale des parents.

Stationnement sur le parking : le parking est exclusivement réservé aux clients de l'auberge et aucun véhicule, en dehors des périodes de présence dans l'auberge, ne pourra y être temporairement stationné.

Après votre séjour. Bilan de séjour : une fiche de bilan de séjour est jointe à la facture finale, elle vous permet d'indiquer vos observations sur le déroulement du séjour. En effet, nous attachons une grande importance à la satisfaction de nos clients. Vos remarques nous permettent d'améliorer nos prestations (accueil, confort, environnement, loisirs et activités proposées...).
Réclamation : toute réclamation relative au séjour doit être adressée dans le délai d'un **mois** maximum après la date de fin de séjour par lettre recommandée avec avis de réception à : Auberge Granit Rose, 1 rue du cardinal Mercier, 75009 PARIS. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Mentions générales. Sous-traitance : pour assurer une prestation complète (hébergement, restauration), Auberge Granit Rose peut être amenée à sous-traiter une partie du séjour programmé.

Acceptation : la participation à un séjour Auberge Granit Rose implique sans réserve la pleine acceptation des présentes conditions générales et particulières.

Litiges : en cas de litiges, les tribunaux de Saint-Brieuc ou Guingamp sont seuls compétents.

Loi Informatique et Liberté : conformément à l'article 27 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, vous êtes informés que toutes les informations vous concernant sont collectées par Auberge Granit Rose afin de traiter votre réservation. Elles peuvent faire l'objet d'une exploitation par nos services. Vous disposez, selon l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour le traitement des renseignements vous concernant.

Pour exercer ce droit, adressez-vous à Auberge Granit Rose, 60 Corniche de Goas Treiz, 22560 TREBEURDEN.

Photos et images : au cours du séjour, les participants pourront être photographiés pour mettre en ligne des photos ou illustrer un séjour. Eux-mêmes et leurs parents acceptent que ces photos soient utilisées sur le site www.aubergegranitrose.com ou pour illustrer nos brochures ou celles de nos partenaires ainsi que les articles de presse.

Ils acceptent également que les reportages TV, radios ou presse écrite puissent avoir lieu au cours du séjour et que les jeunes puissent être interviewés.

Les photographies de nos documents ne sont pas contractuelles et ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux et les activités proposées.

Prestation d'hébergement. Hébergement : la répartition des participants dans les chambres est effectuée selon les disponibilités de l'établissement.

L'hébergement est en formule tous lits occupés : le remplissage des chambres est optimisé. Les draps sont fournis pour tous les séjours.

Sauf mention contraire, Auberge Granit Rose se réserve le droit d'accueillir sur le même centre d'autres clients.

Le ménage des sanitaires est quotidien.

Restauration : la pension complète comprend 3 repas par jour : le petit déjeuner, un panier pique-nique, et le dîner ; ou 4, comprenant également un goûter, pour les groupes d'enfants de moins de 12 ans.

Les boissons sont en supplément.

Nos menus ne comprennent pas de régimes alimentaires particuliers. En cas de besoin, consultez-nous 30 jours à l'avance.

* * *
* *
*